

REGLEMENT ALPSKID 2024

SAMEDI 8 JUIN 2024



Article 1 : Présentation

L'AlpsKid est une épreuve individuelle organisée par l'association ALPSMAN.

Les trois disciplines sont enchaînées sans interruption du chronomètre.

L'AlpsKid n'est pas affilié à la Fédération Française de Triathlon (FFTri), les concurrents sont donc soumis au règlement spécifique de L'AlpsKid (ci-dessous) et non pas à la réglementation générale FFTri.

Article 2 : Admissibilité

L'AlpsKid est ouvert aux licenciés FFTri ou licenciés auprès d'une fédération étrangère de triathlon affiliée à l'ITU 2024 ou non licenciés et âgés de 6 à 13 ans. Les inscriptions se font en ligne via la plateforme d'inscription jusqu'au vendredi 7 juin 2024 12h00 (dans la limite des places disponibles).

Les licenciés possédant une licence de la Fédération Française de Triathlon devront obligatoirement la joindre à leur inscription.

Les licenciés possédant une licence de l'ITU validée en 2024 devront joindre en complément un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition de moins d'un an le jour de l'épreuve.

Les non licenciés devront fournir obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou du triathlon en compétition datant de moins d'un an le jour de l'épreuve ainsi qu'une autorisation parentale.

Article 3 : Règles générales de course et de sécurité

1. L'ordre de course est **natation, vélo, course à pied** pour les catégories Pupilles et Benjamins.
2. Pour les mini-poussins et poussins : **course à pied, vélo, course à pied**
3. Le nombre limite de participants est fixé à **120 – 40 par course**
4. Les parents et accompagnateurs ne sont pas autorisés à être sur le parcours ou à courir à côté du participant sous peine de disqualification.
5. Le bonnet de bain (**port obligatoire**), 1 dossard. **Un transpondeur sera prêté en échange d'une caution** (licence ou pièce d'identité du responsable légal), **qui sera restitué après l'arrivée en contrepartie du transpondeur.**
6. **Le dossard doit être visible.**

Natation (catégories Pupilles et Benjamins)

1. Annulation de la partie natation, si **l'eau est inférieure à 16°C le jour de l'épreuve**
2. **Seul matériel autorisé lors de la partie natation** : Lunettes, maillot de bain, bonnet et pince-nez.

Vélo

1. VTT Obligatoire, les autres types de vélo ne sont pas autorisés.
2. Tous les vélos devront être déposés au parc vélo avant le départ de la première course entre 07h45 et 09h20.
3. **Le port du casque vélo** à coque rigide avec la jugulaire ajustée et attachée est obligatoire dès le vélo en main.
4. Les **déplacements des concurrents dans le parc à vélo** se feront uniquement à pied.

REGLEMENT ALPSKID 2024

SAMEDI 8 JUIN 2024



Article 4 : Catégories & parcours

| Course et horaires | Cat. | Année | Natation | Vélo | Course à pied |
|------------------------------|---|-----------|--------------|----------|---------------|
| Course 1 - 09h30 | Mini poussins (6-7 ans) Poussins (8-9 ans) | 2015-2018 | 0 m + 180 m | 0.630 km | 390 m |
| Course 2 - après la course 1 | Pupilles (10-11 ans) | 2013-2014 | 100 m + 80 m | 2,3 km | 1 000 m |
| Course 3 - après la course 2 | Benjamins (12-13 ans) | 2011-2012 | 150 m + 80 m | 3,5 km | 1 650 m |

Retrait des dossards jusqu'à 09h00 le samedi matin.

Ouverture du parc de transition de 07h45 à 09h20. Tous les vélos de toutes les catégories doivent être déposés avant 09h20

Briefing départ : 10 minutes avant le départ sur la ligne de départ

Article 5 : Programme

Vendredi 7 juin

13h-18h : Ouverture du village des partenaires et retraits des dossards à l'esplanade du lac à Saint-Jorioz

Samedi 8 juin

07h00 – 9h00 : Retrait des dossards

07h45 – 9h20 : Ouverture du Parc Vélo – Transition course

09h30 : Départ de la course 1 - Mini-poussins & Poussins

Suivi du départ de la course 2 - Pupilles

Suivi du départ de la course 3 - Benjamins

11h00 : Remise des prix

Article 6 : Classement et récompenses

Une médaille sera remise à tous les participants.

Récompenses aux 3 premiers garçons et filles de chaque catégorie (Benjamins, Pupilles, Poussins et mini-poussins).

En cas d'absence lors de la cérémonie protocolaire, les lots seront perdus.

REGLEMENT ALPSKID 2024

SAMEDI 8 JUIN 2024



Article 7 : Annulation, modification des épreuves & cas de force majeur

L'organisation propose la souscription à une assurance annulation via le module BETICKETING. Cette assurance doit être prise au moment de l'inscription et ne pourra pas être prise à posteriori. En cas d'imprévu de votre part, votre dossard vous sera remboursé à 80% de sa valeur dans un délais maximum de 72h après l'épreuve. Elle assure toutes les causes imprévisibles et soudaines. Un justificatif pourra être demandé permettant d'apprécier le bien-fondé de la réclamation.

L'annulation ou le report de l'épreuve de la course liée au COVID-19 ne sont pas couverts par l'assurance. Vous souhaitez prendre connaissance des documents contractuels et d'information ? [Cliquez ici](#)

Article 8 : Exclusion

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure un ou plusieurs participants qui ne respecteraient pas les règles sportives essentielles, les règles de bienséance ou les consignes de sécurité transmises par l'organisation.

De même, le personnel médical est habilité à suspendre ou faire évacuer, tout participant, prenant des risques pouvant nuire à sa santé, à sa vie ou à celle des autres.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course.

Le fait de jeter délibérément un déchet sur le parcours conduira également à l'exclusion.

Article 9 : Engagements et désistements

Les engagements peuvent s'effectuer sur la plateforme d'inscription : <https://vo-inscription.com/alpsman2024> .

Le tarif d'inscription à l'épreuve est de 10 euros + frais de gestion pour l'inscription en ligne (jusqu'au vendredi 12h00 précédant l'épreuve) et de 12 euros sur place.

Article 10 : Assurances

- Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit un contrat d'assurance, auprès de la MAIF, couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants à l'Alpsman. Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande.

- Individuelle accident : Une assurance en Individuelle accident a été contractée pour tous les participants auprès de l'assureur MAIF.

Article 11 : Droit à l'image et CNIL

Par sa participation à l'AlpsKid 2024, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droit) à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

REGLEMENT ALPSKID 2024

SAMEDI 8 JUIN 2024



Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification personnelle vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne souhaitez pas les recevoir, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse.